

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE COLLET – MODIFICATION DE BORDURES  DE CHAUSSEE – ROUTE N158  ARRETE N° 2024/251</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 30 septembre 2024 de la société COLLET sollicitant la Ville pour des travaux concernant la modification de bordures de chaussée route N158 à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de régler la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société COLLET – ZA rue des Métiers – 14280 AUTHIE est autorisée à réaliser, à partir du 10 octobre 2024 et pour une durée de 2 jours, des travaux pour la modification de bordures de chaussée sur la route N158 à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera interdite. Une déviation sera mise en place pour toute la durée des travaux.
- Article 3 :** La société COLLET est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société COLLET devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société COLLET ;  
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;  
- KEOLIS ;  
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 30 septembre 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE**

